



# Alphabétisation et bassins de vie EFE

## (4 – Tenir compte de l'existant)

*Le décret « Bassin de vie Enseignement qualifiant – formation - emploi » a pour objet de mettre en place en Fédération Wallonie-Bruxelles, des structures de coordination des actions relevant de l'enseignement, la formation et l'emploi, situées au niveau territorial – c'est-à-dire au niveau de sous-régions. Il fait partie de l'éventail des politiques d'insertion socioprofessionnelle et inclut l'alphabétisation.*

*Ces nouvelles structures vont donc jouer un rôle pivot dans la coordination et le développement des formations qualifiantes à l'échelle territoriale. Mais quels sont les avantages et inconvénients de la territorialisation ?*

**par Anne Godenir, France Neuberg et Aurélie Storme**

Dans un premier article, nous avons introduit la réflexion en présentant le décret et en comparant les objectifs et modalités de fonctionnement des bassins de vie EFE à ceux des dispositifs territoriaux antérieurement conçus par la Conférence interministérielle pour l'alphabétisation. Un deuxième texte a été consacré aux avantages et inconvénients de la territorialisation. Un troisième développe les missions que pourrait prendre cette nouvelle structure en matière d'alphabétisation. Ce quatrième texte rappelle la nécessité de tenir compte de ce qui existe déjà en termes de coordination et d'initiatives de formation sur le territoire.

Il est sans doute ici nécessaire de rappeler que la mise en œuvre d'un niveau territorial procède tout autant d'un mouvement « top-down » qui découpe la Fédération Wallonie-Bruxelles en quelques grands territoires, que d'un mouvement « bottom-up » qui rassemble des opérateurs locaux déjà impliqués dans des processus de collaboration, des communes qui mènent pour certaines une action d'alphabétisation, notamment dans le cadre des PCS, et des personnes en formation également qui peuvent soutenir la réflexion et la mise en œuvre de certaines actions. On imagine bien que tout ce qui existe déjà sur le terrain va devoir composer avec la nouvelle structure ou, a contrario, que la nouvelle structure va devoir composer avec ce qui existe déjà sur le terrain. On ne part donc pas d'une feuille blanche, et il est nécessaire de s'interroger sur la manière dont on intègre ces différentes initiatives et dont on exploite le travail déjà initié, dans le dispositif qui sera mis en place.

## Les multiples plateformes

De nombreuses plateformes permettant de réunir des personnes de différents secteurs sont actives sur les territoires. On peut énumérer cinq grands constats faits par les Régionales de Lire et Écrire quant à ces multiples plateformes.

1. D'abord, elles sont souvent portées par des acteurs qui relèvent plus particulièrement d'un seul secteur et elles appréhendent donc la question de l'alpha selon un point de vue particulier.
2. Deuxièmement, la plupart des plateformes actives ne couvrent pas tout le territoire.

3. Troisièmement, on retrouve les mêmes personnes dans les différentes plateformes. Les réunions se multiplient et la participation demande du temps, alors que les questions relatives à l’alphabétisation ne sont pas toujours abordées. La participation à ces réunions est néanmoins nécessaire dans le sens où les actions menées ensemble sont la plupart du temps le résultat d’une entente interpersonnelle et d’une confiance réciproque.

4. Les différentes initiatives de coordination fonctionnent pour la plupart sans moyens spécifiques, elles sont soutenues par des acteurs ayant une volonté politique forte. Dans certains territoires, les opérateurs d’alpha autres que Lire et Écrire sont, dans l’ensemble, trop peu présents dans les différentes plateformes, instances, groupes de travail œuvrant au niveau territorial, parce qu’ils n’ont pas les moyens de détacher du personnel pour ces actions.

5. Lire et Écrire est un des seuls représentants de l’alpha dans les instances coordinatrices de plusieurs régions. Or il semble important de passer d’une représentation de Lire et Écrire à une représentation des opérateurs alpha.

Le travail de coordination entrepris dans le cadre des bassins de vie EFE consistera sans doute à se faire une vision d’ensemble (au niveau du territoire) de l’activité de ces lieux de concertation, à dresser l’éventail des plateformes et de leurs projets et peut-être, via une réflexion sur les agendas et les thèmes de travail, à rationaliser les temps de rencontres des partenaires.

Cela dit, il est difficile d’envisager un travail de concertation rassemblant tous les acteurs au-delà d’une certaine limite. En effet, il n’y a pas une totale convergence entre opérateurs sur des questions liées aux valeurs, aux méthodes, voire à la définition des publics... et cette hétérogénéité d’acteurs doit être conservée pour rencontrer les besoins de formation de publics qui sont eux-mêmes très hétérogènes.

## **Le travail développé par les communes (et les provinces)**

Certaines communes jouent déjà un rôle prépondérant dans le déploiement d’une offre d’alphabétisation de proximité, notamment dans le cadre de leur plan de cohésion sociale. Le travail de sensibilisation mené dans certaines communes rassemble les acteurs de toutes les sphères de la vie sociale concernées par l’alphabétisation : l’éducation, la formation, l’emploi, mais aussi, la culture (lecture publique), la santé, les services sociaux, etc. C’est un bon niveau décisionnel pour travailler aux aspects détaillés de la mise en œuvre ou le maintien d’une offre de formation.

Avec le soutien des responsables alpha du bassin de vie, d’autres communes qui ne disposent pas sur leur territoire d’une offre d’alphabétisation proposée par un opérateur privé (associatif) ou par une école (Promotion sociale) pourraient s’organiser pour mettre en place une telle offre, en s’appuyant sur des collaborations intercommunales : mutualisation du travail de sensibilisation, rationalisation des locaux, des transports et des procédures d’engagement de formateurs.

Les bassins de vie devraient ainsi permettre un gain d’efficacité dans la mise en place des actions communales, avec une rationalisation des moyens et une plus grande solidarité entre les communes, en appliquant le principe de supracommunalité pour les petites communes qui pourraient, une fois rassemblées, développer des actions adéquates.

## **Le rôle de Lire et Écrire**

Quel rôle l’association Lire et Écrire peut-elle jouer dans le cadre des bassins de vie EFE et plus particulièrement dans le cadre des pôles synergie alpha qui pourraient être mis en place ?

Pour plusieurs régionales, Lire et Écrire devrait envisager de prendre le rôle de structure d'appui, comme c'était prévu dans le projet des plateformes territoriales pour l'alpha, laissant le rôle de coordination du pôle synergie alpha au CSEF<sup>1</sup>. Ses missions de base telles que le rappel du droit à l'alphabétisation pour tous, le rappel de la nécessité de veiller à la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme dans l'accès aux formations qualifiantes, le rappel de la transversalité de l'alphabétisation, pourraient s'exercer dans ce cadre.

Pour certaines régionales, Lire et Écrire pourrait également assurer l'accompagnement méthodologique des opérateurs d'alphabétisation, notamment des petites associations.

Autre proposition, celui d'un partenariat de coordination dans lequel Lire et Écrire aurait, selon les champs abordés, un rôle de soutien ou un rôle de coordination. L'association pourrait coordonner les actions lorsque la porte d'entrée est l'alphabétisation tandis que d'autres acteurs seraient à la manœuvre lorsque la question de l'alphabétisation n'est pas centrale : ce qui a trait à la culture, au monde du travail, à l'intégration des personnes immigrées. Là, Lire et Écrire interviendrait plutôt en tant qu'acteur ressource.

Se pose également la question de la représentation du secteur de l'alphabétisation dans le bassin de vie. Cette représentation est à organiser. À priori, rien n'indique que ce soit Lire et Écrire qui assure ce mandat. Les écoles de promotion sociale sont représentées dans le bassin de vie, au même titre que les centres d'insertion socioprofessionnelle. La représentation du secteur de l'alphabétisation devra donc s'articuler avec celle de la promotion sociale et des CISP tout en représentant également les autres opérateurs d'alphabétisation.

Il est très probable que, en fonction de l'histoire, des structures existantes et de leur degré d'implication dans l'alphabétisation, le rôle de Lire et Écrire varie d'un bassin de vie à l'autre.

Reste la question déjà posée de veiller au respect du droit à l'alphabétisation pour tous et à la prise en compte des personnes en situation d'illettrisme sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Si cette veille n'est pas organisée par la Région wallonne ou la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans le cadre des missions d'égalité des chances, il est très probable qu'elle constitue encore une mission de Lire et Écrire.

## Conclusion

Ce texte clôture une série de quatre articles consacrés à la question de la territorialisation et des bassins de vie EFE. La territorialisation, en matière d'alphabétisation, est sans doute la condition sine qua non d'un bon fonctionnement, tant la question de l'offre de formation doit continuer à être examinée en fonction des besoins locaux. Les publics de l'alphabétisation sont hétérogènes et le resteront. L'offre de formation se doit d'être pensée au plus près des lieux où émerge la demande. Elle doit être hétérogène, allant des structures les plus formelles aux plus informelles.

Simultanément, le déploiement d'une offre hétérogène suppose un travail de coordination et de concertation qu'il est difficile de réaliser au niveau régional. Par contre, au niveau d'un territoire de la dimension des bassins de vie, l'information tant sur l'offre que sur la demande, peut être recueillie plus facilement, autre argument en faveur de la territorialisation.

---

<sup>1</sup> Les opérateurs d'alphabétisation avaient également une place dans le dispositif et Lire et Écrire était présent dans les comités de pilotages des dispositifs en tant que garant méthodologique.

Cependant, les lois de l'offre et la demande de formation ne sont sans doute pas les seules à entrer en jeu dans une politique d'alphabétisation pensée au niveau territoriale. Il s'agit aussi d'aller à la rencontre de publics qui ne formulent pas de demande. Il s'agit également de prendre en compte la question de l'accès des personnes en situation d'illettrisme aux formations qualifiantes.

Les structures Bassins de vie EFE sont-elles à même de relever tous ces défis ? Nous le pensons. À condition qu'elles investissent dans la mise en œuvre d'un pôle synergie alphabétisation. À condition qu'elles ouvrent la porte dans leur réflexion et leur action à des acteurs qui se situent en dehors du champ strict de l'enseignement – la formation – l'emploi. À condition qu'elles tiennent compte des structures déjà existantes. À condition qu'elles se coordonnent entre elles pour échanger leurs pratiques, mutualiser les outils, tirer parti de l'expérience déjà acquise. Un défi certes, mais une opportunité à coup sûr.